

UNSA info



Mehdi : "Assurer ce rôle de relais entre mes collègues et l'administration"

"Je m'appelle Mehdi, j'ai 39 ans et je suis papa de deux enfants. J'ai rejoint le CD67 fin 2019, en tant qu'agent de numérisation, de tri du courrier et de la classothèque à la MDPH, à Strasbourg. Je suis arrivé en renfort sur une mission d'un an et demi et aujourd'hui je suis fonctionnaire titulaire. **Le 24 mai prochain, je mènerai la liste UNSA pour représenter mes collègues au comité technique de la MDPH CeA.**

Je n'avais jamais été syndiqué et j'y étais même opposé. J'avais une vision un peu tronquée : pour moi, syndicat voulait dire fausse promesse sans résultat. Jusqu'au jour où j'en ai vraiment eu besoin car j'avais beaucoup de questions et pas de réponses. Un soir, alors que je m'apprêtais à éteindre mon PC, j'ai reçu la lettre d'information de l'UNSA, qui invitait notamment les contractuels à les contacter. J'ai reçu un accueil chaleureux et j'ai ressenti une écoute sincère alors que je n'étais même pas adhérent. Au-delà des réponses à mes questions, j'ai surtout bénéficié d'un vrai accompagnement.

J'ai donc rejoint l'UNSA début 2021 et j'en suis fier. Je crois sincèrement que c'est un syndicat proche de l'humain. Aujourd'hui, je choisis de m'impliquer comme tête de liste au scrutin du 24 mai. C'est important d'assurer ce rôle de relais entre mes collègues et l'administration. Pour chercher des solutions afin de travailler en sécurité et dans de bonnes conditions. Mais aussi pour apporter le meilleur au public, car c'est notre but commun, être au service du public."

Mehdi KHAFFANE, candidat UNSA
aux élections des représentant-es du personnel
au sein du comité technique de la MDPH CeA

VOS ACTUS CeA



MDPH CeA : élections des représentant-es du personnel au comité technique

Fin mai ont lieu les premières élections professionnelles de cette année 2022. Le personnel de la maison départementale des personnes handicapées sera appelé à voter pour ses représentant-es au comité technique propre à la MDPH.

Agent-es MDPH CeA : le 24 mai prochain, votez !

Pour que la voix de vos représentant-es porte lors de leurs prises de position face à l'administration et parce que la diversité des organisations syndicales fait la richesse des discussions.



Gestion de crise routière en période estivale

Lors du comité technique du 3 mai dernier, l'**UNSA** s'est abstenue sur le point concernant la mise en œuvre de l'organisation de la gestion de crise routière en période estivale. **Il n'y a aucun doute dans notre esprit : la ou le responsable d'intervention ne devrait pas intervenir seul-e mais accompagné-e d'un-e collègue.** Pour faire face à l'imprévisible, pour protéger les automobilistes accidenté-es en attendant les secours, pour limiter les risques face à la responsabilité pénale encourue devant une ou un usager mécontent et procéder.

L'administration a écouté nos arguments, un débat s'est tenu. L'administration a souhaité au préalable tester le dispositif.

L'**UNSA** cherche toujours à éviter l'opposition stérile, de nature à bloquer les discussions et à desservir les intérêts des collègues. **Fidèle à cette ligne, l'UNSA a entendu la proposition d'un bilan de fonctionnement sincère, base de futures discussions.** D'où son abstention.

En attendant, l'**UNSA** a renouvelé **sa demande que chaque agent-e soumis à astreinte n'ait pas à effectuer plus d'une semaine d'astreinte sur trois**, afin de garantir la qualité de vie et de préserver la santé au travail des agent.es des routes, sauf bien entendu si elles ou ils souhaitent en réaliser davantage.

Vous êtes agent-e des routes ?

Poursuivons ensemble la construction de vos conditions de travail. **Informez-nous de vos éventuelles difficultés dans le cadre de cette gestion de crise routière 2022 en période estivale.** Vos informations terrain serviront à alimenter les débats et négociations au moment du bilan.



Ségur : le décret est paru

Dans sa NL d'avril 2022, l'**UNSA** vous annonçait la prochaine parution du décret d'application autorisant la revalorisation de certain-es agent-es titulaires et contractuel-les de la filière socio-éducative.

Ce décret, qui liste les cadres d'emplois ([lien ici](#)), est enfin paru. L'UNSA a saisi le président Frédéric Bierry pour demander sa mise en œuvre et connaître les modalités d'application choisies par la CeA. En effet, la CeA doit maintenant choisir si elle revalorise ou non les personnes concernées, puis décider des critères d'attribution et arrêter la liste des bénéficiaires.

Pour mémoire, cette prime concerne certain-es agent-es, titulaires et contractuel-les, exerçant auprès de publics fragiles notamment dans les services de la **PMI**, de l'**ASE** et des **centres de lutte contre la tuberculose**. Elle s'élève à 49 points d'indice majoré, soit 183 € bruts pour l'instant, en attendant l'éventuelle augmentation de la valeur du point d'indice promise par le gouvernement avant les élections.

Attention : cette prime n'est pas prise en compte pour le calcul de la pension des fonctionnaires. Pour l'**UNSA**, l'effort doit se poursuivre pour étendre ce dispositif à d'autres agent-es d'une part, et pour **une hausse significative de la valeur du point d'indice, d'autre part.**

En savoir + : [Une prime Ségur de 183€ pour certain-es agent-es !](#)

VOS DROITS



Vos heures supplémentaires : pour tout savoir

Dans le cadre de vos fonctions, vous réalisez peut-être des heures supplémentaires. Leur appellation statutaire est IHTS : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires.

L'**UNSA** vous explique comment sont calculées les IHTS, comment s'applique l'exonération fiscale et met à votre disposition son calculateur-vérificateur IHTS, en page 2, du document « IHTS, tout savoir ». Saisissez-vous en !

En savoir plus : [IHTS, tout savoir](#)

Vous constatez une différence entre vos résultats et les montants notés sur votre fiche de paie ? [Contactez-nous !](#)

Faire grève, qu'est-ce que cela implique ?

Savez-vous qu'organiser un mouvement de grève ne se décide pas seul-e, ni même en équipe ?

Savez-vous quelles sont les conséquences d'une journée de grève sur votre rémunération et votre carrière ?

Savez-vous que faire grève a un impact sur votre départ en retraite ?

L'**UNSA** vous informe.

En savoir plus : [Le droit de grève](#)





Nouvelle bonification indiciaire (NBI) : y êtes-vous éligible ?

Qui peut bénéficier de la NBI ? Quelles fonctions ouvrent droit au bénéfice d'une NBI ? **Comment savoir si vous travaillez en "zone à caractère sensible" ?** L'UNSA vous informe.

En savoir + : [la NBI, y êtes-vous éligible ?](#)

Vous avez des questions ? [contactez-nous](#)

VOS INFOS NATIONALES



Anticiper le financement de la Sécurité sociale face aux changements climatiques

Dans le secteur privé, face à l'émergence de nouveaux risques climatiques, la branche accidents du travail - maladies professionnelles (AT-MP) devra intégrer la prise en charge de certaines pathologies. **Pour l'UNSA, il faut anticiper ces changements, penser leur financement, pour mieux protéger les travailleurs et travailleuses.** L'UNSA propose d'appliquer le principe "pollueur-payeur" et de majorer la cotisation à la branche AT-MP des entreprises dont l'activité impacte l'environnement. **Ce dispositif aurait par ailleurs l'avantage d'inciter les entreprises à accélérer leur transition écologique.**

En savoir + : [Face aux nouveaux risques climatiques quel financement de la Sécurité sociale ?](#)



Pétition pour revaloriser les pensions de 7,7%

Entre 2018 et 2021, les retraité·es ont perdu 4% sur leur pouvoir d'achat (hors majoration de la CSG). Au 29 avril 2022, l'indice des prix à la consommation avait progressé de 4,8% sur un an (source INSEE). Pourtant, les pensions n'ont été revalorisées que de 1,1% au 1^{er} janvier. C'est pourquoi l'UNSA revendique une revalorisation des pensions de 7,7% au 1^{er} juillet 2022.

En savoir + : [Signez la pétition de l'UNSA en cliquant ici](#)



Le SMIC augmente, quelles conséquences pour les agent·es du service public ?

Le 1^{er} mai dernier, le montant brut du SMIC horaire est passé à 10,85 €. Les fonctionnaires et les agent·es contractuel·les de droit public perçoivent désormais un **traitement minimum de 1 649,48 € bruts mensuels** pour un temps complet.

En savoir + : [Vérifiez si vous êtes concerné·e](#)

VOS PODCASTS ET LETTRES D'INFO



Le podcast de l'UNSA Fonction Publique : justice sociale

Au sommaire :

- Pourquoi ce thème de la justice sociale pour fêter le 1^{er} mai (0'20)
- Pourquoi revendiquer une hausse de 10% de la valeur du point d'indice (0'59)
- La prime de 183€ net accordée à certain-es agent-es (1'57)
- La hausse du SMIC concerne-t-elle aussi les agent-es du service public (3'21)

Écoutez-le [en cliquant ici](#) (durée 6'54)



L'UNSA Mag d'avril-mai 2022

Parmi les sujets abordés dans ce numéro n°224 :

- Changement climatique et protection sociale - p.7
- Revendiquer une hausse du point d'indice - p.20
- Europe : priorités environnementales sous présidence française - p.21-22

[Je lis mon Mag](#)

**Votre permanence UNSA Territoriaux CeA est ouverte
du lundi au vendredi aux heures de bureau**

[La page UNSA sur l'intranet de la CeA](#)

Nous contacter : unsa.cea@gmail.com

07 81 46 48 44 - 07 60 48 94 22

(répondeurs – merci de laisser un message)